

Autorisations d'urbanisme – Situations de péril Eclairage de droit administratif et de contentieux administratif

Formation Jeudi 12 juin 2025
Pôle Activités Publiques
& Pôle Immobilier



Formateurs

Monsieur Alexandre CIAUDO, Professeur agrégé de droit public et Avocat associé

Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront le régime des autorisations d'urbanisme et les différentes procédures administratives relatives au péril d'immeubles et seront en capacité de les mettre en application.

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOP1 sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste



Prérequis

Connaissance souhaitable des différents types
d'autorisations d'urbanisme.

La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Jeudi 12 juin 2025
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



1ère partie

Actualité du régime des autorisations d'urbanisme (3h30)

Les délais d'instruction (naissance de décision tacite – prolongation du délai – demande de documents complémentaires – notification de l'autorisation)

Modification du projet en cours d'instruction

Autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Avis conformes d'autres autorités administratives

Permis obtenu par fraude

Retrait de l'autorisation

2ème partie

Les procédures administratives de péril (3h30)

Introduction : La réforme de la procédure de péril

Analyse et présentation générale de la réforme – Différences entre les procédures relatives aux immeubles insalubres et les immeubles menaçant ruine – pouvoirs et devoirs de l'autorité de police

Section 1 : La procédure ordinaire

Section 2 : La procédure d'urgence